COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDES DE



COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES THONIDES DE L'ATLANTIQUE

COMISION INTERNACIONAL PARA LA CONSERVACION DEL ATUN ATLANTICO

Madrid, le 8 août 2024

CIRCULAIRE ICCAT nº 08171/2024

OBJET: TROISIÈME RÉUNION DU GROUPE CONJOINT D'EXPERTS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE: NOUVELLE LETTRE DE LA PRÉSIDENTE (en ligne, 3 octobre 2024)

Je souhaite vous informer qu'à l'issue de la deuxième réunion du Groupe conjoint d'experts sur le changement climatique (JEG-CC), tenue les 2 et 3 juillet 2024, et à la demande de la Présidente du JEG-CC, la troisième réunion du Groupe conjoint d'experts sur le changement climatique a été programmée pour le **3 octobre 2024**. La réunion se tiendra en ligne par le biais de la plateforme ZOOM.

La réunion se déroulera de 12h00 à 15h30 (heure de Madrid), mais si le travail ne peut être achevé, la réunion pourrait être prolongée de 30 minutes supplémentaires. Une pause de 30 minutes sera prévue à 13h30.

Veuillez trouver ci-joint une lettre de la Présidente du JEG-CC, ainsi que l'ordre du jour provisoire. Les documents de la réunion seront publiés dans le dossier des documents de réunion Nextcloud. Il est à préciser que notre liste de distribution est limitée. Par conséquent, je vous saurais gré de bien vouloir faire circuler cet avis aux délégués susceptibles d'être intéressés. Cet avis sera également publié sur notre page web des réunions actuelles.

Afin d'organiser la réunion et de créer les liens des participants en ligne, vous êtes priés d'envoyer au Secrétariat avant le **26 septembre 2024** une liste des délégués qui participeront à la réunion, y compris des informations sur les **membres autorisés à prendre la parole** au cours de la réunion au nom de la délégation. Toute communication tardive de la délégation officielle pourrait entraîner un retard dans l'accès des participants à la réunion. Tous les participants doivent également s'inscrire à la réunion avant le **26 septembre 2024** en utilisant le formulaire d'inscription en ligne qui sera bientôt disponible sur notre page web des réunions.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Secrétaire exécutif



Camille Jean Pierre Manel

DISTRIBUTION:

Mandataires de la Commission : E. Penas Lado Président du COC: Président de la Commission : D. Campbell Président du PWG: N. Ansell Première vice-Présidente : Z. Driouich Deuxième vice-Président : R. Chong Présidente du STACFAD : D. Warner-Kramer Présidents des Sous-commissions 1 à 4 Président du SCRS: C. Brown

- Chefs de délégation/Chefs scientifiques
- Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes
- Observateurs

Pièces jointes: Ordre du jour provisoire (CLIM_OCT_01), Lettre de la Présidente (CLIM_OCT_02) et feuille de route révisée (CLIM_OCT_03).

Original: anglais

Ordre du jour provisoire

- 1. Ouverture et organisation de la réunion
- 2. Désignation du rapporteur
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Examiner, réviser et tenter d'approuver le projet de Plan d'action de l'ICCAT sur le changement climatique
- 5. Autres questions
- 6. Adoption du rapport et clôture

Original: anglais

Lettre de la Présidente du Groupe conjoint d'experts sur le changement climatique (JEG-CC)

Chers collègues,

Je tiens à exprimer mes vifs remerciements aux CPC qui ont participé à la deuxième réunion du Groupe conjoint d'experts sur le changement climatique les 2 et 3 juillet 2024. Je voudrais également remercier le Président du SCRS, le Dr Craig Brown, qui a travaillé en étroite collaboration avec le SCRS et moi pour faciliter l'analyse de l'état des lieux et coanimer la réunion.

Le Projet de rapport de la deuxième réunion du Groupe d'experts conjoint sur le changement climatique (en ligne, 2-3 juillet 2024) est disponible pour examen et adoption sur Nextcloud. Le plan d'action actualisé (CLIM_OCT_03/i2024), qui contient encore des crochets autour du texte qui doit être accordé, est également disponible sur Nextcloud.

Étant donné qu'il ne reste que quelques questions à résoudre concernant le projet de Plan d'action, nous tiendrons une courte troisième réunion du Groupe conjoint d'experts sur le changement climatique le 3 octobre, de 12h00 à 15h30, heure de Madrid, afin « d'examiner, de réviser et de tenter d'approuver le projet de Plan d'action de l'ICCAT sur le changement climatique » comme le demande la Rés. 23-19. Je remercie également le Secrétariat de sa volonté à travailler avec moi afin de trouver une date acceptable compte tenu du calendrier difficile de l'ICCAT.

L'ordre du jour provisoire (document CLIM_OCT_01/i2024) de la Troisième réunion du Groupe conjoint d'experts sur le changement climatique est succinct, la majeure partie de la discussion étant axée sur le Plan d'action. Le plan d'action mis à jour lors de notre réunion des 2 et 3 juillet (CLIM_OCT_03/i2024) servira de base de travail pour la réunion du 3 octobre.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces informations et de votre collaboration à ce travail important.

Salutations distinguées,

Kelly Ce. Kug

Kelly A. Kryc, Ph.D.

Cheffe de la délégation des États-Unis auprès de l'ICCAT

Original: anglais

Plan d'action révisé de l'ICCAT sur le changement climatique

(Note explicative de la Présidente de la réunion du groupe conjoint d'experts sur le changement climatique en consultation avec le Président du SCRS)

Le projet de plan d'action de l'ICCAT sur le changement climatique a été examiné pour la dernière fois lors de la réunion annuelle de l'ICCAT en 2023. Ce document est destiné à servir de plan de travail, comme le demande la *Résolution de l'ICCAT sur le changement climatique* (Rec. 22-13), afin d'orienter les travaux futurs de la Commission et du SCRS sur les questions pertinentes liées au changement climatique. Le Plan d'action est conçu comme un document évolutif qui est continuellement examiné et révisé par la Commission et le SCRS au fur et à mesure que l'ICCAT s'appuie sur cette ligne de travail.

La Résolution de l'ICCAT concernant les prochaines étapes du Groupe conjoint d'experts sur le changement climatique en 2024 (Rés. 23-19) indiquait que la réunion du Groupe conjoint d'experts de 2024 inclurait une présentation et une discussion sur l'examen du « bilan » des travaux pertinents en cours de l'ICCAT qui sont liés au changement climatique ou qui sont impactés par celui-ci. Ensuite, la discussion des résultats du « bilan » et de tout autre domaine prioritaire de travail sur le changement climatique pourrait être prise en compte dans un projet de plan d'action révisé qui serait examiné d'abord par le Groupe conjoint d'experts sur le changement climatique, puis par l'ensemble de la Commission en novembre.

En conséquence, j'ai travaillé avec le Président du SCRS pour réviser le projet de plan d'action sur la base des résultats de ce « bilan ». Le projet de plan d'action révisé suit une structure similaire à celle des versions précédentes et reflète en grande partie les commentaires fournis par les CPC lors de la réunion annuelle. Toutefois, certains éléments ont été affinés afin de refléter les commentaires formulés par la Commission et les mandataires du SCRS dans le cadre de l'exercice de « bilan ».

Comme le reflète l'ordre du jour, le Groupe conjoint d'experts sur le changement climatique aura l'occasion d'affiner davantage ce projet, conformément à la Rés. 22-13, en tant qu'étape clé pour organiser et prioriser les futurs travaux de l'ICCAT relatifs au climat. L'adoption d'un premier plan d'action constituera un outil important permettant à l'ICCAT de concentrer ses ressources en interne et en externe avec d'autres ORGP et/ou organisations internationales poursuivant des objectifs similaires en matière de stratégies de gestion des pêcheries adaptées au climat

Plan d'action révisé de l'ICCAT sur le changement climatique

(Présenté par la Présidente de la réunion du Groupe conjoint d'experts sur le changement climatique en consultation avec le Président du SCRS <u>et édité pendant la deuxième réunion du Groupe conjoint d'experts sur le changement climatique</u>)

En vue de faire progresser la mise en œuvre de la *Résolution de l'ICCAT sur le changement climatique* (Rés. 22-13) et la *Résolution de l'ICCAT concernant les prochaines étapes du Groupe conjoint d'experts sur le changement climatique en 2024* (Rés. 23-19), la Commission entérine le Plan d'action sur le changement climatique suivant, en notant qu'il est destiné à être un document évolutif des actions prioritaires de la Commission et du SCRS qui devraient être examinées et révisées, le cas échéant, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles :

2024

Commission et SCRS

- *Exercice de « bilan ».* Comme le prévoit la Rés. 23-19, la Président<u>e du Groupe</u> conjoint d'experts sur le changement climatique, en collaboration avec le SCRS, ses mandataires, les mandataires de la Commission et les présidents des groupes de travail *ad hoc*, le cas échéant, préparera et diffusera à l'avance un « bilan » des travaux pertinents en cours de l'ICCAT qui se rapportent au changement climatique ou qui sont affectés par celui-ci.
- Deuxième réunion du Groupe conjoint d'experts sur le changement climatique. Comme le prévoit la Rés. 23-19, une seconde réunion du Groupe conjoint d'experts sur le changement climatique est convoquée afin de s'appuyer sur les discussions initiales tenues lors de la réunion de deux jours des experts sur le changement climatique de 2023 et lors de la réunion annuelle de l'ICCAT de 2023 afin d'explorer de nouvelles voies ou d'identifier les voies existantes pour que le SCRS examine davantage et conseille la Commission sur les questions spécifiées dans la Rés. 22-13, y compris l'opportunité d'examiner, de réviser et d'essayer d'approuver le projet de Plan d'action de l'ICCAT sur le changement climatique.
- [Groupe conjoint d'experts sur le changement climatique : Établir un Groupe conjoint permanent d'experts sur le changement climatique (SJEG-CC) lors de la réunion annuelle de l'ICCAT de 2024 afin de fournir une enceinte dédiée pour examiner plus avant et conseiller la Commission sur les questions spécifiées dans la Résolution de l'ICCAT sur le changement climatique (Rés. 22-13), afin d'assurer le maintien d'une étroite coordination entre le SCRS et la Commission, et d'orienter la coopération avec la FAO et d'autres ORGP].

2025

SCRS

Organisation et structure

- Inscrire le changement climatique en tant que point [permanent] de l'ordre du jour des organes subsidiaires du SCRS, le cas échéant, afin de consacrer du temps à débattre de la manière dont les travaux scientifiques en cours sur le climat peuvent contribuer aux processus de gestion et scientifiques de l'ICCAT.
- Inscrire le changement climatique en tant que point [permanent] de l'ordre du jour de la réunion plénière du SCRS afin de promouvoir la coordination et l'échange d'informations entre les organes subsidiaires du SCRS et les groupes externes possédant une expertise dans ce domaine. Dans le cadre du rapport annuel du SCRS et d'autres rapports de réunions du SCRS, inclure une section sur les considérations relatives au changement climatique et les mises à jour liées à la mise en œuvre du présent plan d'action.

Au fur et à mesure que le SCRS poursuit ses travaux de mise à jour du plan stratégique du SCRS, identifier les possibilités d'intégrer les considérations liées au changement climatique dans le

travail scientifique de l'ICCAT, y compris la priorisation de la recherche scientifique et de la collecte des données requises et la spécification des délais associés ainsi que les besoins en ressources, si possible.

Recherche, collecte de données et outils et approches scientifiques

- Comme le prévoit l'exercice de bilan de 2024, le SCRS devrait identifier et soumettre à la Commission, pour examen, un projet de liste de questions de gestion liées au climat que le SCRS pourrait utiliser pour continuer à intégrer, le cas échéant, des considérations climatiques dans l'avis de gestion à la Commission. Ces questions devraient porter sur les domaines d'intérêt déjà identifiés par les mandataires de la Commission dans le cadre de l'exercice de bilan, tels que la productivité, le recrutement, la croissance et la répartition des espèces (tel qu'illustré en annexe). [Les questions de l'annexe peuvent être utilisées comme référence, mais ne doivent pas dicter la portée ou le contenu des travaux du SCRS, afin d'entamer ce processus de collaboration entre la Commission et le SCRS.]
- Outre l'élaboration de ces questions, le SCRS devrait continuer à faire avancer les travaux liés au climat, comme indiqué dans l'exercice de bilan de 2024. Ces travaux comprennent la standardisation de la CPUE et l'incorporation des changements océanographiques et environnementaux pertinents dans le processus d'évaluation des stocks, la poursuite de l'incorporation des considérations liées au climat dans les MSE et du développement de procédures de gestion (MP), ainsi que la poursuite du développement d'un cadre d'approche écosystémique de la gestion des pêcheries (EAFM) pour l'ICCAT et d'une fiche informative sur les écosystèmes.
- [Développer un plan de travail afin d'explorer les points de référence dynamiques et de mieux élucider et hiérarchiser les initiatives climatiques.]

Commission et SCRS

 S'engager dans un processus de correspondance avant la réunion du SC-ECO pour commencer à rédiger les questions de gestion liées au climat et le refaire avant la réunion plénière du SCRS, dans le but que le SCRS et la Commission approuvent les questions lors de leurs réunions annuelles respectives.

Commission

- Ordre du jour de la Commission : À partir de 2025, inclure les « Questions relatives à l'intégration des considérations relatives au changement climatique dans les travaux de la Commission » en tant que point permanent de l'ordre du jour des séances plénières de la réunion annuelle de la Commission afin de réviser ce Plan d'action si nécessaire et examiner chaque année d'autres questions pertinentes liées au changement climatique, y compris les impacts du changement climatique, l'atténuation et l'adaptation à celui-ci.
- Examiner, fournir un retour d'information et, le cas échéant, approuver les questions de gestion liées au climat proposées et rédigées par le SCRS.
- Fournir un retour d'information au SCRS sur les questions découlant des tâches décrites cidessus.
- Ordres du jour des Sous-commissions: À partir de 2025, intégrer la question du changement climatique dans les points appropriés de l'ordre du jour des Sous-commissions, en particulier les points de l'ordre du jour relatifs aux mesures de conservation et de gestion et à la recherche.

2026

Commission et SCRS

- Tenir une troisième réunion du Groupe conjoint d'experts sur le changement climatique [Tenir une réunion du Groupe permanent conjoint d'experts sur le changement climatique (SJEG-CC)] [pour examiner l'exécution du présent plan d'action et coordonner et examiner, s'il n'est pas adopté en 2025, le projet de liste de questions de gestion liées au climat en vue d'un développement coopératif des questions avec le SCRS].
- Analyses des besoins en ressources: En collaboration avec le Secrétariat de l'ICCAT et la Présidente du STACFAD, examiner si les ressources humaines et financières actuelles sont suffisantes pour entreprendre la recherche et la collecte/évaluation des données liées au changement climatique en termes de questions de gestion liées au climat développées en coopération entre le SCRS et la Commission. L'analyse des besoins en ressources devrait prendre en compte les bases de données existantes et la collaboration avec d'autres organisations. Sur la base de cette analyse, rechercher des fonds supplémentaires et/ou d'autres ressources par l'intermédiaire du STACFAD et/ou d'autres moyens, le cas échéant.

SCRS

- Organisation et structure: Suite à toute mise à jour du Plan d'action, examiner si la structure de la réunion ou les actions du SCRS devraient être révisés afin de fournir un avis scientifique tenant compte des impacts du changement climatique sur les stocks cibles de l'ICCAT, les espèces non ciblées, les écosystèmes connexes et d'autres aspects scientifiques inclus dans la Rés. 22-13.
- Recherche, collecte de données et outils et approches scientifiques: Le SCRS devrait poursuivre ses travaux visant à intégrer les effets climatiques dans les processus scientifiques, dans le but de fournir des avis plus robustes face au changement climatique et de soutenir une gestion des pêcheries résistante au climat à l'ICCAT.
- Examen du plan d'action : Examiner le présent plan d'action et, le cas échéant, suggérer des révisions et/ou fournir d'autres informations pertinentes à la Commission.

Commission

Comité permanent pour les finances et l'administration (STACFAD)

- Envisager, le cas échéant, d'autres approches possibles pour réduire les impacts environnementaux et climatiques de l'organisation, y compris ceux liés au fonctionnement de son siège et à ses réunions.
- Examiner et hiérarchiser toute demande du SCRS/Secrétariat de l'ICCAT concernant des fonds supplémentaires ou d'autres ressources nécessaires pour mener à bien des travaux scientifiques élargis en rapport avec le changement climatique.

Annexe

Points liés à la soumission d'un avis scientifique fondé sur le climat

Afin de renforcer la capacité de l'ICCAT à faire face aux impacts du changement climatique, les sujets suivants pourraient intéresser la Commission :

- Projections à long terme des effets du changement climatique sur les écosystèmes marins, en particulier ceux qui affectent la distribution, l'abondance, le recrutement et la productivité des stocks;
- Méthodes améliorées pour intégrer les variables environnementales et les indicateurs du changement climatique dans les évaluations des stocks, les procédures de gestion ou les indices d'abondance;
- Orientations sur les stratégies de gestion adaptative qui peuvent contribuer à atténuer les effets du changement climatique sur les stocks de poissons et les pêcheries;
- Outils et modèles permettant de détecter et d'analyser les tendances à long terme liées au changement climatique, plutôt que les conditions environnementales à court terme;
- Étudier si les points de référence dynamiques peuvent mieux tenir compte de la variabilité climatique tout en garantissant le maintien des stocks à des niveaux durables;
- Lignes directrices pratiques pour les stratégies de gestion adaptative qui peuvent être mises en œuvre au fur et à mesure que les conditions climatiques évoluent, garantissant ainsi une gestion durable des pêcheries face à l'incertitude;
- Collaboration renforcée avec les climatologues afin d'intégrer les dernières projections et données climatiques dans nos cadres de gestion des pêches;
- Amélioration des systèmes de surveillance continue et de communication des changements liés au climat dans les écosystèmes marins, permettant d'ajuster les stratégies de gestion en temps utile;
- Outils, approches et/ou techniques efficaces disponibles pour faciliter la prise en compte des effets du changement climatique dans la formulation de l'avis scientifique.